

Département de l'Yonne

Communauté de Communes  
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>Date de convocation :</b>	04 décembre 2025	<b>Nombre de conseillers communautaires</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	04 décembre 2025	Effectif légal : <b>49</b> En exercice : <b>48</b> Présents : <b>35</b> Votants : <b>46</b>

## Séance du 15 décembre 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le 15 décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, salle des Fêtes, à CUDOT, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

**ETAIENT PRESENTS : 35**

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Florence SYLVESTRE, Sébastien DORA, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Dominique AUBERGER, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Kévin AUGÉ, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Anne MIELNIK-MEDDAH, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Jacques COURTAT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Laurent CHAT, Guy AVENIA, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

**ETAIENT ABSENTS : 13 (dont 11 avec pouvoir et 2 sans pouvoir)**

1. Catherine DECUYPER, pouvoir à Frédérique COLAS
2. Evelyne TRES CARTES, pouvoir à Laurent CHAT
3. Marie-Hélène GOUEDARD, pouvoir à Sébastien DORA
4. Mohammed BELKAID, pouvoir à Linda GUEDJALI
5. Bernadette MONNIER, pouvoir à Elisabeth LEFEVRE
6. Michèle BARRY, pouvoir à Laurence MARCHAND
7. Jean-Yves MESNY, pouvoir à Richard ZEIGER
8. Eric APFFEL, pouvoir à Anne MIELNIK-MEDDAH
9. Hassan LARIBIA, pouvoir à Kévin AUGÉ
10. Dorothée BRICOUT, pouvoir à Thierry LEAU
11. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à Jean-Marc GRILLET-AUBERT
12. Eric GALLOIS, sans pouvoir
13. Valérie SUBRENAT, sans pouvoir

**SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**

**Objet : Admission en non-valeur de créances irrecoevrables – budget annexe ordures ménagères**

FIN/2025/100

**Conseil Communautaire du  
15 décembre 2025**

**OBJET :** Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – budget annexe ordures ménagères

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2342-4 ;

**CONSIDÉRANT** que l'admission en non-valeur a pour effet de retrancher les créances des prises en charge du comptable (C. comptes, 26 mai 1976, « Commune de Maisons-Alfort, Rec. C. Comptes 34). Elle est un mode d'apurement administratif dont l'objet est de retirer des écritures prises en charge des créances réputées irrécouvrables du fait de causes indépendantes de la gestion et des diligences du comptable ;

**CONSIDÉRANT** l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable (listes n°7274530432, n°7067300532, n°7487560232, n°7865450432) ;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur le comptable public demande l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour les raisons suivantes :

· Clôture insuffisance actif sur liquidation judiciaire	8 853,53 €
· Surendettement : rétablissement personnel	800,22 €
· combinaison infructueuse d'actes de poursuites	15 404,49 €
· Personne décédée	95,05 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 153,29 €</b>

**VU** l'avis de la commission des finances et le conseil des Maires du 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

**Le conseil communautaire,**

Après avoir délibéré,

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

-ADMET en non-valeur les créances ci-dessus,

-AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,  
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

